

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 114.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 15 JANVIER 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ANNEE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une PIÈSTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser; et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes pour la première fois, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque ligne.

AVIS.—Ayant reçu un assortiment de Lettres d'Affiches, Vigettes, Fleurs, Pavés, Cartes et autres, on se chargera à l'avenir, à l'imprimerie de L'ANNEE, de toute espèce d'ouvrage de ce genre, à des prix très modérés.

5 décembre.

AVIS.—Ayant reçu un assortiment de Lettres d'Affiches, Vigettes, Fleurs, Pavés, Cartes et autres, on se chargera à l'avenir, à l'imprimerie de L'ANNEE, de toute espèce d'ouvrage de ce genre, à des prix très modérés.

5 décembre.

Lord-Américain.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

- Le navire LOUISIANNA, capitaine, Le 23 d'Octobre.
 - Le navire TALMA, capt Marshall. Le 8 de Novembre.
 - Le navire KENTUCKY, capt Rathbone. Le 23 de Novembre.
 - Le navire ILLINOIS, capt Waterman. Le 8 de Décembre.
 - Le navire TENNESSEE, apt. Fowler. Le 23 de Décembre.
- Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.
- L'époque de leur départ de New-York, est fixé au 1er et 15 de chaque mois.
- 25 oct. Poste à Hutton.

Pour Bayou Sarah, Pointe à la Pêche, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Col, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme d'habitude les voyages d'ici au Bayou Sarah tous les jours de départ, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et de Bayou Sarah, le Samedi à six heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. H. AGAN & Co. 25 juin.

POUR LE BAYOU SARAH, La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORENCE, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jours, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Jours, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à Joseph T. Baudouin. 8 juil.

LES sous-signés ont reçu par les paquebots Russell et Illinois, de New-York, un joli assortiment de Bottes, chaussures pour hommes et femmes, Brodequins fins et communs, souliers d'enfants; ainsi qu'un parti de Chapeaux pour hommes et enfants, qu'ils vendent à des prix modérés.

J. G. ARAIZA & Co. 5 Déc. Coin Duval et Condé.

G. Bordoux & Co. offrent à vendre à leur magasin de la rue Royale No. 108, en débarquement du navire *Roxelane* de Bordeaux, les articles suivants:

Gants de soie, assortis pour homme & pour femme.

Do. mi-soie do. do.

Deux bas de soie tigrés bords à jarrière.

Do. mi-soie do. do.

Do. do. unis.

Do. bourre de soie do.

Des caisses contenant des quincailleries, en ferres en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cuir, Cadènes à chiffre et à charnière, verrouillots serrés forts, targettes, fourchettes &c.

25 novembre.

LES sous-signés offrent à vendre les articles suivants à des prix modérés.

Sirap Pectorale Balsamique de Charpentier.

Do. do. do. de Dubois.

Do. de Violettes.

6,000 Sanguis de France, choisis, à 50 cents la pièce.

1,000 Anis verts très frais.

1,000 farine de graine de Lin par bari 1-2 do et 1-4 do.

500 gallons essence de térébenthine.

300 barils peinture anglaise de qualité.

400 do de américaine do.

Vernis copal, huile de balais etc.

On a reçu également une caisse Copahu sans odeur ni saveur, Bougies et boules en gomme élastique assorties, tubes en gomme do. pour l'estomac etc., on trouve toujours chez eux la pâte balsamique de Hégnaud, do. de la gomme do. de guaiac etc. etc.

6 déc.

RUM & GIN.

Constant supply of 1st and 4th proof Rum and Gin, superior quality, from the distillery formerly owned by Fort and Clement, will be kept for sale by L. MILLARDON.

VINS, EAU-DE-VIE, &c.

EN débarquement du brick *Waldo* venant de Bordeaux.

200 barriques vin St. Julien, Paulliac, Montferriant, &c.

25 demi do. do. 50 demi do. Sauterne blanc.

37 pipes eau de vie cognac, 55 barils de blanche, 1000 ca. vins divers ce rouge et blanc.

600 caisses prunaux, 200 quinquaines vignes, fruits à l'eau de vie, liqueurs, bouillons &c.

De plus—15 ballons indienne française, 10 ballons convertibles coton, 28 ca. coutils, étoffes pour pantalons, éventails &c. le tout ayant droit au drawback et à vendre par P. S. SORBE.

9 déc. rue Royale n° 110.

Café Louisianais.

Le *Letter & Co.* ont l'honneur d'ouvrir un *Café et Restaurant*, au coin des rues d'Orléans et Bourbon. Les soins qu'ils ont pris à monter cet Etablissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur présence, leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La Buvette sera constamment pourvue des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à y recevoir des sociétés qui désireraient prendre des repas particuliers, à la carte ou de commande; à la grande salle se trouvera la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et de manière à flatter le goût des plus fameux epicuriens. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les localités sont distinguées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartements du bas.

L'on y servira à manger depuis 6 heures du matin jusqu'à 10, pour les déjeuners et depuis 2 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 6 heures précises.

On pourra avoir également des repas de commande pourvu que l'on prévienne au jour ou deux d'avance. On enverra aussi des repas en ville à ceux qui le désireront.

20 déc.

PIERRE DUCOURNAU, marchand-tailleur, venant de France, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'associer avec J. P. COTTE, commerçant cette ville; ils offrent leurs services, dans ce genre, à ceux qui voudront les honorer de leur confiance; ils ont espéré que par le soin et le zèle qui les inspireront à accomplir leur travail, ils méritent la confiance du public. L'on trouvera chez eux tout ce qui est relatif à leur état. Leur magasin est dans la rue Royale, maison de M. Dupont.

25 décembre.

AVIS.—Il a été égaré avant hier un billet de deux mille piastres, en date du 17 Décembre, tiré par Jean Guérin à l'ordre de Mr. Lino de Larosa; la personne qui peut l'avoir trouvé est priée de le remettre à l'un des deux, vu que le paiement en est arrêté.

19 déc.

Au magasin de fruits secs et de grains de Sardinage.

On pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des paquets du Nord et pour France, dans la nomenclature comme suit:

Saisons assorties de France et d'Angleterre.

Sardines à l'huile et au beurre.

Sauces de bon goût, et d'Artic.

Sauces toutes préparées.

Confitures étrangères et du pays.

Liqueurs de la Martinique.

Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.

Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Les sous-signés s'engagent à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Eglise Catholique, maison de Dr. Thomas.

29 Oct. F. BERTOULIN.

A VENDRE.—En débarquement du navire *Dewitt-Clinton*, les articles suivants:

Sunag de Sicile, do. américain, Maguelle calcinée d'Henry, Yernis du Japon, do. Copal blanc pour les bandages, Crème dent, Pucierres assorties, Bleu d'azur, pna. d'Angelique, Vernillon de la Chine, armoire, maine en l'arose, gongue à rubrique, Plules de Lee, fleurs de Zinc, grains de Bourbon, Plules de Lee, &c.

11 déc.

AVIS.—A. E. VAUGROIS, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville, il espère, par son zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront avoir recours à ses services.

Le coiffeur Chartres et Toulouse N° 1, maison ci-devant de J. B. Arnaud.

AVIS.—A. E. VAUGROIS, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville, il espère, par son zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront avoir recours à ses services.

Le coiffeur Chartres et Toulouse N° 1, maison ci-devant de J. B. Arnaud.

AVIS.—A. E. VAUGROIS, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville, il espère, par son zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront avoir recours à ses services.

Le coiffeur Chartres et Toulouse N° 1, maison ci-devant de J. B. Arnaud.

V. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roxelane, de Bordeaux:

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)

Vin rouge en barriques divers crus;

Vinaigre blanc 1ère. qualité.

Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons.

Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne.

Do. do. 1ères. Graves par caisses de 244 bouteilles.

Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.

Do. do. Genuau-Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 244 bouteilles.

Vivres conservés, tels que Saucissons crues, au beurre et à l'huile, Franboises, Carottes, Fraises, Abricots, Coings &c.

Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunes par 1000 de caisse.

Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.

Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.

Fil à seine par échevaux.

Fil de Rennes blanc, fin.

Lignes de pêche.

Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferremens.

De plus, en magasin—Vin de Champagne moussoux, 1ère. qualité de 1823, et divers autres articles.

21 nov.

PIERRE ROMAIN & Co. rue de Chartres No. 182.

Offres à vendre.

Pommade superfine en pots de porcelaine et autres.

Savon à la rose, à la vanille, à l'amande amère, Crème de savon, à l'amande amère, à la rose &c.

Vinaigre de rouge, rouge en pots, blanc de perle.

Extrait triple d'olive-rose, jasmin, mousseline &c.

Gants assortis de cuir, d'agneau, de castor.

Demi bas de soie très beaux.

Perfumes, Toupets Fausse-queue, Tours en cheveux, à bandeau, &c. &c.

Teinture de la bouche, Opium, Corail, Charcoal, lait de rose et Bengale.

Masques français bonne qualité.

Brosses à dents, à dents montées à l'anglaise, à l'écaille, à l'ébène, à l'ivoire, à l'opale, à l'émail, à l'écaille.

Do. en os et en buffes, en bois.

Do. de tous genres pour coiffures.

Boîte Cologne, triple essence, de Lavande, de rose, &c.

Boîtes de toilette.

25 nov.

ATTENDU que Charles André Cerisy, âgé de 35 ans, de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à l'effet d'être inscrit au rôle des hypothèques existantes qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagements souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solitaires, savoir:

1° Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villier, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.

2° Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

3° Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres, le 2 Juin 1822, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisy, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4° Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. M. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisy, comme principal obligé, et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5° Sept engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisy, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagements avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cerisy, des devoirs de sheriff et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans un délai de vingt jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagements ne seraient pas annulés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le gouverneur P. DEBBIGNY, Secrétaire d'Etat.

LOTTERIE DE L'Eglise Catholique de Baton-Rouge.

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.

PREMIERE CLASSE POUR 1829.

Le Tirage aura lieu à Samedi 7 Février 1829.

Gros Lots.

\$5,000, \$3,000, \$2,000, \$2,000, \$1,600, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 5 de 100 et 6,900 d'au moins valeur.

Prix des Billes.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billes garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36 de billes et quarts en proportion.

Les billes se vendent à \$3.20, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 68.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

23 déc.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable J. Bernades, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour R. E. Parker) sur un lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, situé entre les Nos. 21 et 36, dont les propriétaires sont inconnus, par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement, à comparaitre devant ledit juge Bernades, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOV, Marshal.

27 déc.

AVIS.—Un particulier qui peut fournir les renseignements les plus satisfaisants sur son compte, et qui se propose de visiter sous peu tout l'intérieur de l'Etat, se chargera de reconvoquer, moyennant une commission raisonnable, s'adresser au bureau de l'Abolition.

30 déc.

AVIS.—Le sous-signé vient de recevoir par le navire paquebot Louisiane quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. E. L. Brewster, supérieur à tout ce qu'il a vu jusqu'à ce moment.

25 décembre.

E. DEBERGUE.

AVIS.—Le sous-signé vient de recevoir par le navire paquebot Louisiane quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. E. L. Brewster, supérieur à tout ce qu'il a vu jusqu'à ce moment.

25 décembre.

E. DEBERGUE.

LES sous-signés venant de former une société pour la raison de *Plumard & Plaque*, offrent leurs services au public, pour le courtage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'écritures qu'on voudra bien leur confier.

PLUMARD & PLAQUE.

Rue Toulouse, N° 84, vis-à-vis M. Blancet.

3 déc.

ATTENDU que Benjamin Richard, son dernierement sheriff de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques résultant des divers engagements qu'il a souscrits comme principal, savoir: le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Race Wells, comme cautions, le vingtième jour de Décembre 1824, conjointement avec Thomas Beckham, sur, et J. Sharp comme cautions; et le second jour de Janvier 1826, conjointement avec Robert Ernie, et William Selas, cautions, fussent levées et annulées.

Donné avis à toutes personnes intéressées de faire connaître par écrit à l'office du secrétaire d'Etat dans l'espace de 90 jours à compter de la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous sa signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26e jour de Décembre mil huit cent vingt huit, et cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

HENRY JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le Gouverneur P. DEBBIGNY, Secrétaire d'Etat.

4 Déc. 1828.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

G. LAVIGNE prévient le public et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de SELLE au coin des rues Toulouse et Duvaline, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier.

Honore depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour lui sera continué.

18 décembre.

JARNEAU père.

LOTTERIE DE L'Eglise Catholique de Baton-Rouge.

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.

PREMIERE CLASSE POUR 1829.

Le Tirage aura lieu à Samedi 7 Février 1829.

Gros Lots.

\$5,000, \$3,000, \$2,000, \$2,000, \$1,600, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 5 de 100 et 6,900 d'au moins valeur.

Prix des Billes.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billes garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36 de billes et quarts en proportion.

Les billes se vendent à \$3.20, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 68.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

23 déc.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable J. Bernades, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour R. E. Parker) sur un lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, situé entre les Nos. 21 et 36, dont les propriétaires sont inconnus, par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement, à comparaitre devant ledit juge Bernades, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOV, Marshal.

27 déc.

AVIS.—Un particulier qui peut fournir les renseignements les plus satisfaisants sur son compte, et qui se propose de visiter sous peu tout l'intérieur de l'Etat, se chargera de reconvoquer, moyennant une commission raisonnable, s'adresser au bureau de l'Abolition.

30 déc.

AVIS.—Le sous-signé vient de recevoir par le navire paquebot Louisiane quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. E. L. Brewster, supérieur à tout ce qu'il a vu jusqu'à ce moment.

25 décembre.

E. DEBERGUE.

AVIS.—Le sous-signé vient de recevoir par le navire paquebot Louisiane quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. E. L. Brewster, supérieur à tout ce qu'il a vu jusqu'à ce moment.

25 décembre.

E. DEBERGUE.

AVIS.—Le sous-signé vient de recevoir par le navire paquebot Louisiane quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. E. L. Brewster, supérieur à tout ce qu'il a vu jusqu'à ce moment.

25 décembre.

E. DEBERGUE.

AVIS.—Le sous-signé vient de recevoir par le navire paquebot Louisiane quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. E. L. Brewster, supérieur à tout ce qu'il a vu jusqu'à ce moment.

25 décembre.

E. DEBERGUE.

AVIS.—Le sous-signé vient de recevoir par le navire paquebot Louisiane quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. E. L. Brewster, supérieur à tout ce qu'il a vu jusqu'à ce moment.

25 décembre.

E. DEBERGUE.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 7 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. deux, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. un, dans l'Etat No. trente-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. sept, dans l'Etat No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. six, dans l'Etat No. cinquante-deux, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. sept, dans l'Etat No. soixante-quatre, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. dix, dans l'Etat No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. sept, dans l'Etat No. treize, faubourg Annapolis, dont le propriétaire est inconnu.

En vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et renvoyés les susdits emplacements à la vente, par le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation, approuvé le 7e Mars 1828.

21 déc.

L. DAUNOV, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et Justices de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un emplacement No. 19 dans l'Etat No. 19 du faubourg Lacourse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai à la vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, un coin de Hevellet, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Annapolis, dans l'Etat No. 24 nov.

T. DAUNOV, Marshal.